

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de la Convocation</b> 29 novembre 2022	
<b>Date d’Affichage</b> 21/12/2022	
<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

### N°22/146 - PATRIMOINE COMMUNAL. ACQUISITION D’UNE PARCELLE M. JOURDIL MATTHIEU

Dans le Plan Local d’Urbanisme de Gannat, dont la dernière procédure a été approuvée le 22 février 2014, une zone AUa encadrée par une Orientation d’Aménagement et de Programmation « La Contrée de la Croix Saint-Georges » a été délimitée.

Un emplacement réservé (n°22) avait été positionné sur le nord de la parcelle AD 3 afin d’aménager un accès à la future zone d’aménagement.

Le propriétaire, Monsieur JOURDIL Matthieu, eut le projet de diviser sa parcelle. La commune souhaite acquérir la parcelle AD 639 (issue de la division de la parcelle AD 3) pour élargir le chemin communal et ainsi permettre l’accès de la zone AUa.

Cette opération permettra également de faire passer les réseaux enfouis sous cette parcelle jusqu’à la zone d’aménagement d’ensemble.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1211-1 et L-32222-2,

**Vu** les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l’article L.2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°86-455 du 14 mars 1986 portant sur la suppression des commissions des opérations immobilières et de l’architecture et modalités de consultation du service des domaines,

**Vu** le certificat d’urbanisme déposé le 15 juin 2022 par Monsieur JOURDIL Matthieu et dont la réponse fut signée 5 août 2022,

**Vu** la déclaration préalable de travaux n°003 118 22 A 0095 signée et affichée le 21 octobre 2022 transmise par Monsieur JOURDIL Matthieu pour la division de la parcelle en vue de construire,

**Vu** la demande écrite du propriétaire Monsieur JOURDIL Matthieu en date du 26 juillet 2022,

**Vu** l’avis de la commission des finances réunie le 7 décembre 2022,

**Sur proposition de Monsieur Serge GATIGNOL, Adjoint au Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité décide :**

Accusé de réception en préfecture  
03-210301180-20221219-22-146-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**D'ACQUERIR** auprès de Monsieur JOURDIL MATTHIEU une partie de la parcelle cadastrée AD 639, après arpentage, d'une superficie totale de 412 m<sup>2</sup>,

**DE FIXER** le prix d'acquisition à 10 € le m<sup>2</sup>,

**D'INCORPORER** la parcelle AD 3 nouvellement dénommée AD 639,

**DE PRECISER** que les frais de géomètre à réaliser sur la parcelle AD 639 seront à la charge de Monsieur JOURDIL Matthieu,

**DE PRECISER** que les actes passés en office notarial seront à la charge de la commune,

**DE FIXER** un délai de 12 mois pour acquisition de la parcelle,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat et tous documents afférents à celui-ci.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

